

MAIRIE DE CHALENCON
07240

Tél. : 04.75.58.14.41
Fax : 04.75.58.17.12
Email : mairie-de-chalencon@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
27 janvier 2017**

Date de la convocation 21 janvier 2017

Ouverture de séance : 20 h 30

Clôture de séance : 23 h

Président de séance : Monsieur SALLIER Alain, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Paul DEJOUR

Présents : Jean-Pierre ANCHISI, Agnès CHATRON, Paul DEJOUR, Stéphane DONY, Fabrice HERMIER, Robert LAVIS, Lucie MACHISSOT, Alain MASSINI, Guy MOULIN, Alain SALLIER, Christel SERILLON-MARION.

Excusés :

Absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal
2. Attribution de compensation 2017 CAPCA, suite au transfert du Théâtre de Privas
3. Point sur l'extinction de l'éclairage pendant la nuit sur le village de Chalencon
4. Demande de location du logement au rez de chaussée gauche à la Tourasse
5. Adhésion de la commune de DESAIGNES au SIVU SAIGC
6. Etat d'avancement de la zone humide
7. Projet de réfection de la traverse du Village par le Département
8. Demande de subvention au titre du FSIL pour les Blés d'Or
9. Alimentation en eau à ROISSIERE (proximité Pont de Chervil)
10. Point sur les travaux en cours
11. Questions diverses

1 - Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,
PAR 11 VOIX POUR / VOIX CONTRE / ABSTENTIONS
Approuve le compte - rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2016

2 – Rapport de la CLECT sur l'évaluation du coût du transfert du théâtre de Privas :

Vu l'article 1609 nonies C IV et V du Code Général des Impôts.

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, en date du 25 novembre 2015, sur le transfert du théâtre de Privas.

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, en date du 17 novembre 2016, sur l'évaluation du coût du transfert du théâtre de Privas.

Considérant que, lors de sa séance du 25 novembre 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a approuvé, à la majorité des deux tiers (59 pour, 0 contre et 0 abstention), le transfert du théâtre de Privas au 1^{er} janvier 2017.

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est réunie le 17 novembre 2016, a approuvé, à la majorité simple (30 pour, 0 contre et 0 abstention), le rapport sur l'évaluation du coût du transfert du théâtre de Privas.

Considérant que ledit rapport doit également être soumis au vote des conseils municipaux délibérant à la majorité simple.

Considérant que ledit rapport sera approuvé lorsqu'une majorité qualifiée des conseils municipaux l'aura approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **approuve** le rapport en date du 17 novembre 2016, annexé à la présente délibération, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche sur l'évaluation du coût du transfert du théâtre de Privas.

3 – Point sur l'extinction de l'éclairage la nuit sur le village de Chalencou :

Monsieur Le Maire donne lecture de la pétition qu'il a reçue en mairie au sujet de l'extinction de l'éclairage public, la nuit sur le village de Chalencou. Il rappelle les conditions d'extinction de l'éclairage sur l'année.

Présence de 3 personnes représentants la pétition.

Après avoir entendu leur demande, il est décidé de reprendre contact avec le SDE 07 afin de trouver la solution qui convienne pour le haut du village.

4– Demande de location du logement au rez de chaussée gauche à la Tourasse :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande Monsieur PIRA François qui souhaite louer le logement de la Tourasse situé au rez de chaussée gauche du bâtiment de l'ancienne école de la Tourasse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de louer cet appartement au tarif de 298€ / mois, indexé.
- CHARGE Le Maire d'établir le bail correspondant, location à compter du 1^{er} février 2017.
- ET L'AUTORISE à le signer.

5 – Adhésion de la commune de DESAIGNES au SIVU SAIGC :

Le Maire fait part de la volonté de la commune de Désaignes (Canton de Lamastre / Haut-Vivarais) d'adhérer au Service Informatique du SIVU SAIGC, à partir de 2017.

Le Comité Syndical du SIVU SAIGC a proposé l'adhésion de cette nouvelle commune du canton de Lamastre / Haut-Vivarais, secteur défini dans les statuts (article 8). Cette mairie devra s'acquitter de la participation annuelle telle qu'elle a été définie dans les statuts (article 7).

Chaque commune adhérente au SIVU doit maintenant approuver cette nouvelle adhésion, tel que le prévoit l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire propose d'accepter l'adhésion de la commune de Désaignes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'adhésion de la commune de Désaignes au SIVU SAIGC.

6 – Etat d'avancement de la zone humide :

Proposition faite à Monsieur DESCOURS pour sa parcelle antérieurement boisée en peupliers.

7 – Projet de réfection de la traverse du village de Chalencon, par le Département de l'Ardèche :

Le Maire fait part de sa rencontre avec Le Département de l'Ardèche au sujet de la réfection de la traverse de Chalencon, (entre les panneaux de signalisation de Chalencon) Travaux prévus pendant les vacances de printemps.

La commune pourrait, à l'occasion de cette réfection, aménager aux deux entrées du village (en venant de Vernoux et en direction de Saint Julien Labrousse) des plateaux traversants, avec passage piétons dans le but de réduire la vitesse des voitures et de sécuriser les accès au village. Ce travail est à la charge de la commune.

8 - Demande de subvention pour les travaux aux Blés d'Or auprès de l'état dans le cadre de l'appel à projet pour l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement public :

Le Maire rappelle la nécessité d'améliorer les conditions d'hébergement à la structure touristique « Les Blés d'Or » à Chalencon.

Afin d'atteindre une capacité optimum, il est envisagé l'aménagement d'une annexe portant la capacité à 65 places d'hébergement.

Pour réaliser cette opération, la commune de Chalencon pourrait répondre à l'appel à projet initié par le Préfet de Région et le Préfet du Département de l'Ardèche sur la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Libellés	montant
Montant du projet HT	374 775.00€
Département 28 %	105 000.00€
ETAT (DSIL) 25%	93 693.00€
Commune Autofinancement et emprunt 47%	176 380.00€

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le plan de financement ci-dessus, de répondre à l'appel à projet destiné à répartir les crédits de la dotation à l'investissement public local (DSIL) et mandate le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires, y compris la signature des marchés afin de faire aboutir ce dossier

9 – Alimentation en eau à Roissière (Proximité Pont de Chervil) :

Le Maire a demandé au SDEA de faire une étude pour l'alimentation en eau du quartier Roissière. Actuellement alimentation en aérien. En attente de l'étude.

10- Point sur les travaux en cours :

➤ Centre d'accueil les Blés d'Or :

Les travaux ont bien avancés.

➤ Extension réseau d'eau Bourdel, Chambaud :

Travaux en cours. Tout se déroule comme prévu.

11- Questions diverses :

➤ Bail de la Boulangerie à Monsieur RODIER GERALD :

Pour information, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le locataire de la boulangerie, Monsieur RABANIT Luc a vendu son fonds de commerce.
Depuis le 1^{er} décembre 2016, la boulangerie a été reprise par Monsieur RODIER Gérald.

Le bail commercial liant la commune à Monsieur RABANIT arrivant à échéance, il y a lieu de signer un nouveau bail commercial liant dorénavant la commune à Monsieur RODIER.
Le loyer était de 1424€ / trimestre, pour Monsieur RABANIT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de passer chez le notaire pour la rédaction du bail commercial dans les mêmes termes que celui passé avec Monsieur RABANIT, à savoir, pour un loyer trimestriel de 1424€.
- Afin d'encourager le nouveau boulanger, Il décide d'accorder la gratuité de la location pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 31 mars 2017, à Monsieur RODIER Gérald. Le loyer commencera donc à courir à partir du 1^{er} avril 2017.
- ET autorise le Maire à signer le bail avec Monsieur RODIER Gérald.

➤ Suite à donner au courrier de Monsieur Stéphane COCHE, au sujet de sa parcelle cadastrée D283, située en emplacement réservé dans le PLU de Chalencon.

Demander à Jean-Pierre DUMONT de chiffrer pour la création d'un parking afin de voir la faisabilité du projet. Voir avec l'agence immobilière pour le terrain FAYARD situé au-dessus du temple.

➤ Raccordement postal : Création d'un groupe de travail à prévoir

➤ Salle des fêtes : Création d'un groupe de travail pour les tarifs à prévoir

➤ Demande de Monsieur BRUSETTI d'Antouly pour la réfection du chemin communal :

Les travaux ont été commandés à Jean-Pierre DUMONT. Mais en attente car projet de mini-station d'épuration. Choix du terrain à définir. Relancer le projet avec le technicien de la CAPCA, et les habitants du hameau.

Séance levée à : 23 h